

L'évolution de la démocratie participative : lectures sociologiques

Philippe HAMMAN

Professeur des Universités en sociologie

Institut d'urbanisme et d'aménagement régional, Faculté des Sciences sociales

Directeur-adjoint du Centre de recherche et d'étude en sciences sociales (CRESS, EA 1334)

Université de Strasbourg

Aborder l'action publique sous l'angle de la participation citoyenne à la décision locale renvoie d'emblée à la prise en considération des périmètres de compétences et des espaces de références des acteurs. Ceci est d'autant plus vrai que la spatialité des politiques publiques porte désormais l'empreinte de la montée en puissance des scènes liées à l'Union européenne en même temps que de niveaux de coopération inter-locaux (en particulier les intercommunalités, qui ne relèvent pas du suffrage universel direct), suscitant parallèlement des appels itératifs des décideurs au répertoire de la « proximité » et du citoyen actif.

Dans ce contexte, nombreux sont en sociologie les travaux consacrés à la démocratie participative, depuis le milieu des années 1990 (Hamel, 2011). Les chercheurs ne peuvent établir si celle-ci représente un apport supplémentaire pour la société et les citoyens par rapport à la démocratie représentative (notamment Mutz, 2008, p. 524), mais leurs analyses permettent de mieux comprendre le fonctionnement des collectivités territoriales, les processus décisionnels locaux et le rôle des acteurs dits de la « société civile »¹. En particulier, les recherches engagées suivant une perspective transactionnelle rendent raison de la complexité de ces dynamiques et de la diversité de leurs acteurs et de leurs motifs d'action, en interrelation avec des configurations socio-spatiales et des contextes temporels qui ne sont jamais figés, faisant qu'on ne peut se contenter d'une lecture par le conflit comme mise en opposition duale entre des intérêts irréconciliables. La démocratie locale permet de penser le compromis et les hybridations, en même temps que la persistance de tensions sur les enjeux des politiques urbaines ; l'introduction ces dernières années du registre de légitimation du développement durable le confirme.

1. Repenser l'action publique locale

Un détour s'impose par la genèse de la prise en compte, dans les approches sociologique et socio-politique, des espaces de l'action publique et le renouvellement progressif des grilles d'analyse avec l'introduction de la notion de gouvernance, dont les usages interrogent à leur tour la territorialisation des processus décisionnels.

1. La montée en force des études se réclamant des politiques publiques (Muller, 2003 ; Muller et Surel, 1999) correspond à une reconnaissance progressive de la complexité de la prise de décision, focalisant sur les acteurs et les processus, et non simplement sur un schéma

¹ Dans certains cas, des chercheurs formulent également des propositions, en essayant de dégager des facteurs de réussite des processus participatifs. Mais ce n'est pas la posture centrale des analyses sociologiques ; cela se repère davantage en science politique. Pour donner un exemple, David M. Ryfe (2005) identifie cinq conditions de félicité : 1) les règles qui président aux échanges : l'égalité, la civilité et l'inclusion ; 2) le contenu des échanges : accorder une place à la connaissance et aux propositions élaborées par les acteurs ; 3) le rôle des animateurs et leur capacité à proposer des arguments valables et à favoriser les échanges ; 4) l'importance des enjeux et de leurs retombées pour celles et ceux contribuant aux échanges ; 5) les démarches d'apprentissage résultant d'une mise en situation concrète et qui met en présence diverses catégories d'acteurs.

d'action rationnel. Centrée sur l'optimisation, la modélisation séquentielle posait que chaque problème a *une* solution meilleure que les autres et identifiable, et que toute action peut être rendue comme si elle relevait d'*un* individu faisant acte de volonté (Jones, 1970).

En rupture avec ces schémas monocausaux, apparaissent les analyses des processus de « mise sur agenda », c'est-à-dire l'ensemble des problèmes faisant l'objet d'un traitement de la part des autorités publiques (Garraud, 1990). D'une décision réifiée, la focale se déplace vers les modalités d'émergence des politiques publiques et les acteurs en jeu, en prenant garde :

- aux rapports de force entre de nombreux acteurs, dans la mesure où la sélection des problèmes auxquels une société accorde attention est le produit social de rapports entre une pluralité d'instances : gouvernement, administrations, partis politiques, médias, groupes organisés, opinion publique, électors, etc.
- et aux mécanismes de constitution des problèmes publics, c'est-à-dire les stratégies et les pratiques visant à infléchir la définition et la formulation des problèmes par une action sur l'information, les croyances, les perceptions qu'ils véhiculent, les mobilisations, etc.

2. Schématiquement, la « politique des problèmes » se traduit dans des politiques publiques de plus en plus techniques, passant par de l'expertise, dans des secteurs divers et interconnectés, tandis que la « politique électorale » est marquée par la nécessaire « proximité » au citoyen, comme acte « participatif », et par un agenda forgé autour de thèmes « porteurs » qui ne sont pas forcément ceux qui réclament d'être le plus pointu. Non seulement ces deux registres ne coïncident pas, mais les écarts s'approfondissent, si on suit Jean Leca (1996), qui voit là le fondement d'une problématique de la gouvernance. Celle-ci rend raison d'un élargissement du champ des acteurs impliqués dans les politiques publiques, particulièrement lorsqu'il est question de gouvernance urbaine (Blanc, 2009). La notion a été appliquée de la sorte à la plupart des pays européens¹. Cependant, nombre de ces études se concentrent sur les partenariats privé-public (Préteceille, 1998), tandis que l'effet de « brouillage » entraîné par les transformations des interactions entre acteurs et niveaux d'action s'avère le plus intéressant (Le Galès, 1995). Les réseaux de politique publique n'associent pas de façon identique et égalitaire tous les acteurs présents dans le champ d'action ; Jean-Pierre Gaudin l'a souligné en parlant du « filtrage » et de la construction de « l'interlocuteur valable » (1999). La gouvernance ne se limite pas à un problème de coordination à résoudre (qui supposerait la promotion d'un « chef de file »), comme on peut le lire parfois (par exemple, Kooiman, 1993), pas plus qu'à des préceptes normatifs – telle que la « bonne gouvernance » promue par la Banque Mondiale dans la gestion des aides au développement. Le risque est sinon de ressusciter un décideur tout puissant, qui ne serait autre qu'un retour au modèle rationnel classique d'administration publique. Seul le discours de légitimation aurait changé : jadis l'intérêt général garanti par l'État, à présent une harmonie entre efficacité et participation par les partenariats élargis, mais toujours encadrés, de la gouvernance. Le chantier d'une sociologie de la gouvernance s'ouvre ainsi ; il passe par la reconnaissance de la sélectivité des réseaux qui se constituent, pour mieux prendre en compte les écarts sensibles des espaces locaux (taille des collectivités, ressources, contexte économique régional, etc.) et les propriétés sociales des acteurs et instances impliqués, notamment les citoyens, individuellement et collectivement.

3. Corrélativement, des débats relatifs aux transformations de l'action publique locale se sont développés ces dernières années en France à partir d'une problématique de la « territorialisation ». Les controverses sociologiques sur le sujet ne sont pas nouvelles. Elles

¹ Entre autres : Dente *et al.*, 1990 ; Heinelt and Mayer, 1992 ; Harding, 1993 ; Lorrain et Stoker, 1995 ; Le Galès, 2003.

correspondent principalement à une opposition entre des traditions d'appréhension « verticale » ou « horizontale » des enjeux territoriaux.

En termes verticaux, d'abord, les approches marquant les décennies 1970 et 1980 ont interrogé la dialectique centre/périphéries, à l'encontre d'un discours normatif soumettant par trop le territoire à la seule puissance de l'État (à l'instar de la « régulation croisée » dégagée par Pierre Grémion en 1976). Les recherches urbaines impulsées par Manuel Castells (1972) s'emploient à faire ressortir les fausses évidences du rapport central/local. Mais ces visions inscrites dans un certain néo-marxisme en arrivent à produire elles-mêmes un ordre, qui ne peut expliquer la complexité croissante des scènes locales par le seul primat de la négociation verticale et publique.

Au cours des années 1990, les focales sont réinscrites en horizontalité, comme l'illustrent (parmi d'autres) les notions de gouvernement urbain et de gouvernance. Elles soulignent davantage la territorialité des enjeux économiques, sociaux et politiques, ainsi que la diversité des acteurs et des instances en présence (Jouve et Lefèvre, 2002). Ceci revient à affirmer que le regard par le centre ne peut à lui seul suffire, mais sans enfermer non plus le « local » sur lui-même : à la fin des années 1990 se développent des travaux sur les relations inter-locales – à commencer par les intercommunalités (Gaxie 1997 ; Le Saout, 1997) – et l'eupéanisation des politiques locales, qui n'échappent pas une dimension verticale. Au contraire, d'une pensée de l'interaction va naître – surtout en sociologie politique – le vocable à succès des analyses *top-down* (« par le haut ») et *bottom-up* (« par le bas ») (Fontaine et Hassenteufel, 2002). C'est aussi le signe d'importations anglo-saxonnes – on pense à nouveau à la gouvernance (notamment Marks, 1996).

Dans les années 2000, la littérature est marquée par des efforts de renouvellement par rapport à ces deux « moments », soit « une conciliation incertaine entre horizontalité et verticalité des modes d'analyse » (Faure et Négrier, 2007, p. 11). Ce n'est pas véritablement la nouveauté des objets qui justifie d'évoquer un troisième temps : les analyses de la décentralisation et de l'eupéanisation sont toujours bien représentées. L'aspect novateur tient plutôt en la promotion d'un double regard porté à la fois sur les changements d'échelles (à la fois politiques, techniques et spatiales) et sur les instruments de mise en œuvre de l'action publique¹. De plus, les institutions locales prennent désormais en charge, à des degrés divers, nombre de domaines auparavant associés à la compétence de l'État : politiques de formation, de transports, politiques sociales et culturelles, etc. Ces secteurs d'intervention permettent de repérer des interdépendances croissantes entre l'État et les collectivités territoriales ; certains vont jusqu'à parler de « collectivités providence » (Faure et Muller, 2007, p. 18).

Il serait toutefois erroné de n'y voir qu'un déplacement de domaines d'action de l'État vers les villes, départements et régions. Deux dynamiques conjointes se combinent, autour de la politisation de l'action de l'État et de la dépolitisation du « pouvoir local », qui repositionnent les modes d'interactions et leurs espaces, car ce n'est pas dire que l'État ne mènerait plus de politiques territoriales ou que les collectivités ne se marqueraient plus sur le plan politique. Le cas des réformes de l'appareil administratif strasbourgeois après une alternance municipale sensible, avec l'élection de la socialiste Catherine Trautmann en 1989, appuie l'hypothèse selon laquelle tout ne peut être ramené à la gestation de politiques « modernes » parce que « dépolitisées ». C'est pour surmonter des obstacles électoraux dans une configuration politique perçue comme défavorable suite à des difficultés divulguées dans la presse, et même à une grève de personnels de la mairie, que la municipalité a promu ce répertoire du travail « dépolitisé », après être parfois intervenue directement auprès des fonctionnaires municipaux, fût-ce en contradiction avec les instructions de la hiérarchie

¹ Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès (2005) soulignent que l'action publique passe par une sélection des éléments du réel et leur formatage (*framing*) à travers le recours à des instruments spécifiques.

administrative de ces derniers, aux lendemains de l'élection, pour « reprendre en mains » les services (Anquetin, 2007). C'est une des principales critiques adressées à la démocratie participative au niveau local que de contribuer justement à un « oubli du politique » ou de masquer la dimension proprement politique des conflictualités locales et des aménagements urbains derrière un registre « civique » (Mouffe, 2003).

Ces perspectives permettent de relire les rapports entre démocratie et territoire : qui gouverne, qui contrôle et qui assume les responsabilités « locales » en contexte multiscalaire ? Il en va tout à la fois de la place du citoyen et des processus participatifs, de celle des dispositifs techniques – renvoyant à la situation de l'expertise et des experts au niveau territorial, et plus exactement des expertises légitimes, qu'elles soient para-publiques, privées, participatives, etc. –, en même temps que de la réforme des institutions locales en relation avec l'introduction de nouvelles « normes » de management public, notamment dans la gouvernance des projets urbains.

2. La démocratie locale et son analyse transactionnelle

Le jeu de l'identité et de l'altérité, souligné par Georg Simmel (1981, p. 160), est constitutif de la citoyenneté : débattre avec l'autre, c'est-à-dire reconnaître des éléments de communauté autant que des différences réelles, est indispensable pour définir l'exercice démocratique. Mais la démocratie représentative et la démocratie participative tendent à s'exclure l'une l'autre. Différents auteurs expliquent du reste la montée en puissance de la seconde par la crise de la première : Yves Sintomer évoque une « crise de la représentation » qui va de pair avec une « baisse de confiance des citoyens dans les responsables politiques » (2007, p. 17), et Pierre Rosanvallon pointe une « délégitimation » des pouvoirs administratifs (2008, p. 111).

Or, précisément, l'exercice de la démocratie, et en particulier de la démocratie locale (Blanc, 2006), passe par des *transactions bipolaires tacites*, entre élus et services techniques et administratifs des collectivités, avec le citoyen en arrière-plan. Elles se doublent désormais de *transactions tripolaires* (tacites ou visibilisées) avec la « société civile » et les habitants dans le cadre des dispositifs de concertation et de participation qui se développent, tout en maintenant un flou sur leur objet¹.

C'est là un apport important de la sociologie des transactions sociales (Remy *et al.*, 1978 ; Blanc, 1992 ; Blanc *et al.*, 1994), qui examine les processus d'élaboration de « compromis pratiques » (pour reprendre l'expression de Ledrut, 1976, p. 93) ou, dans une acception québécoise plus récente, d'« accommodements raisonnables » (Bouchard et Taylor, 2008), dans les situations concrètes où le conflit ne peut être simplement lu comme un affrontement – au sens des modèles économiques, comme le dilemme du prisonnier dont fait état Thomas Schelling (1986) – et correspond à des modes de « coopération conflictuelle », suivant le couple de l'autonomie et des interdépendances.

1. La démocratie représentative entretient l'illusion selon laquelle les élus seuls, fondés à le faire au titre du suffrage universel, c'est-à-dire du principe majoritaire, prennent les décisions, au nom de l'intérêt public (Schumpeter, 1951). Pourtant, celles-ci s'analysent comme le résultat d'une transaction bipolaire entre deux principes de légitimité en tension : la représentation et la compétence technique. La confiance des électeurs traduite dans les urnes ne peut à elle seule garantir qu'un élu détienne les connaissances et les savoir-faire permettant de traiter tous les problèmes du territoire en question. C'est là que prennent place des experts,

¹ Laurent Mermet (2006) le note : « La notion de concertation, parce qu'elle offre toujours, par sa polysémie et son ambiguïté, la possibilité de ne pas figer une conception donnée, est précieuse pour cela ».

formant l'appareil technique des collectivités territoriales. Mais cette transaction ne vaut qu'en restant « informelle et tacite » à l'endroit des citoyens (Blanc, 2006, p. 29).

De son côté, Michel Dobry parle de « transactions collusives » lorsqu'il étudie la « crise des rapports collusifs » au centre de sa *Sociologie des crises politiques* (2009). Il voit dans ces transactions intersectorielles, établissant un « réseau de consolidation », « l'une des principales caractéristiques de la plupart des systèmes politiques contemporains, et en particulier des systèmes démocratiques ». Les transactions tacites se comprennent à l'aune d'enjeux de reconnaissance croisée :

« Ce qui est en jeu dans les transactions collusives, ce sont, en fait, le maintien et la solidité des définitions que les secteurs tendent à donner d'eux-mêmes, tant vis-à-vis de leurs environnements que de leurs propres agents. La consolidation des systèmes politiques concernés est ainsi faite de reconnaissances mutuelles et c'est en ce sens qu'il s'agit d'une propriété externe à chaque secteur particulier » (Dobry, 2009, p. 110-112).

2. Les transactions bipolaires élus/techniciens ne peuvent à l'heure actuelle être séparées de modes de démocratie locale affirmant revaloriser la place du citoyen dans les processus décisionnels, en invitant les habitants à y prendre part. Il y a là un jeu non plus à deux mais à trois parties au moins, entre les élus, les techniciens et les citoyens mobilisés. Ce schéma renouvelé correspond à des transactions tripolaires entre des légitimités qui ne se présentent pas sur le même plan : la représentation *via* le suffrage pour les premiers, l'expertise et la compétence pour les seconds, et la participation directe pour les troisièmes, se voulant « plus démocratique », y compris au titre de la mobilisation (Smith et Blanc, 1997, p. 298). Une succession de compromis instables et fragiles s'ensuit, car des conflits et des alliances fluctuent à la fois entre ces trois groupes d'acteurs et à l'intérieur d'un même répertoire de légitimation : par exemple, pour les élus ou les militants, en fonction des appartenances politiques (Bué, 2011).

De plus, le régime de la modernité amène les acteurs à négocier ou transiger tant sur le plan collectif qu'individuel, et donc à réaliser un travail sur eux-mêmes, comme l'a montré Bernard Francq (2003) dans le cas des urbanités. La ville moderne est « incertaine », au sens où elle déborde des frontières précises, pour devenir étalée autant qu'éclatée, ce qui questionne fortement le « vivre ensemble ». Elle apparaît ainsi traversée par un mouvement de construction du sujet personnel pris entre la poursuite d'une altérité et un isolement recherché.

3. Il n'y a pas une simple opposition entre différents schémas de négociation – le passage d'un mode de fonctionnement autoritaire à un type de régulation plus démocratique, au sens de Christian Thuderoz, lequel met face à face un modèle de régulation conjointe (basé sur la recherche de compromis) et un modèle de régulation publique (favorisant plutôt l'adjudication avec l'arbitrage d'un tiers) (Thuderoz, 2000, p. 106). En effet, « aujourd'hui, l'autorité ne peut faire l'économie d'un renouvellement de la question de sa légitimité. Or, celle-ci doit sans cesse passer l'épreuve de son adéquation avec le savoir produit au sein de l'espace de régulation autonome. Celle-ci n'est en effet plus réduite au silence et à la clandestinité par le prétendu savoir des autorités » (de Munck, 2003, p. 49). Jean de Munck (1997) estime en ce sens que nous sommes entrés dans un nouveau modèle de légitimité : « rationnel-négocié ».

En particulier, entre les élus et les associatifs, les relations passent par des couples de tension, dont les trois principaux sont la dialectique entre l'intérêt général et l'intérêt sectoriel ; celle entre la logique territoriale de décloisonnement (au moins affichée) et l'affirmation d'une identité et de spécificités ; celle entre la légitimité du mandat et du statut et la légitimité de la participation dans la proximité. En cela, le processus de légitimation de l'action publique urbaine combine trois sources : la légitimité institutionnelle et instituée (compétence, capacité de mobilisation), la légitimité territoriale (notamment en termes de

proximité relationnelle, de travail opérationnel et de réalisations concrètes et visibles) et la légitimité par l'habitant et le service rendu à la population (relations privilégiées avec les habitants à l'échelle du quartier, travail de veille et d'anticipation quant à la satisfaction de ces derniers, notamment par la mobilisation des acteurs). Ces positionnements différents impactent l'organisation de la participation. C'est fréquemment le cas entre, d'une part, les dispositifs participatifs organisés par les municipalités, comme les Conseils de quartiers et, en liaison, des associations de quartier, et, d'autre part, un certain nombre d'associations qui ne se construisent pas dans cette même territorialité. Le cas des quartiers de Roubaix étudié par Catherine Neveu (1999) est significatif de la dualité qui ressort dans les principes de légitimation avancés au sein de la sphère associative locale : là où les associations de quartier jouent le territoire – convoquant la légitimité de l'habitant –, des associations de jeunes, par exemple, usent d'un répertoire davantage dé-territorialisé, associé à un discours de la légitimité citoyenne. L'auteure parle de « deux strates » dans le mouvement associatif, dans un rapport différent à l'espace urbain, sa production et ses limites, et à la façon dont il est mobilisé.

4. Le développement de la participation des habitants correspond, de façon variable, à une logique éthique (dans le rapport à un exercice concret de la démocratie) et/ou pragmatique (suivant une préoccupation gestionnaire, pour que des actions « prennent », ou encore de communication politique, pour que leur imputation soit favorable aux décideurs).

Suivant une rhétorique courante, la démocratie participative serait davantage démocratique parce qu'elle permettrait d'associer plus de « partenaires » aux circuits de la décision (*Sciences de la société*, 2006). Ceci se comprend notamment face aux craintes de dérives technocratiques dans des domaines où la part des enjeux techniques est importante, et c'est de plus en plus souvent le cas dans l'action publique territoriale et urbaine. En même temps, des questions sensibles sont éludées : celles de la qualité des acteurs associés (qui participe concrètement ? des experts et des associatifs « reconnus » ? une minorité « active » ?), de leurs positions relatives (une égalité de façade ?) et de l'articulation des scènes de participation par rapport aux lieux de décision issus du principe électif.

Un premier critère pratique de l'association (ou non) des habitants aux décisions d'une municipalité tient à l'échelle des projets à laquelle on se situe. En effet, la proximité géographique, toute ambiguë qu'elle soit, participe, une fois associée aux proximités institutionnelle et organisationnelle, de la définition de la « gouvernance locale », aujourd'hui promue, et dont la démocratie de proximité est une déclinaison (Talbot, 2006). Ceci se traduit le plus souvent par une participation citoyenne organisée par la collectivité, qui met en place des conseils à l'échelle des quartiers. Ce n'est que rarement pour des opérations au niveau d'une agglomération¹, mais plutôt pour des « aménagements localisés » que les habitants, en qualité de riverains, sont sollicités comme interlocuteurs (l'aménagement et le fleurissement des pieds d'arbres est un exemple récurrent) (Hamman et Blanc, 2009, 4^e partie).

À un deuxième niveau, des modes de participation plus ou moins institutionnels émergent de ville en ville, c'est-à-dire que l'association des habitants à la décision connaît des degrés divers. Différentes tentatives ont été faites afin de formaliser une échelle de la participation des acteurs non-institutionnels aux projets urbains. Classiquement, Sherry Arnstein (1969) distingue trois niveaux de participation, avec des grades différents, soit, par ordre décroissant d'intervention citoyenne, trois degrés de « participation réelle » : pouvoir

¹ À Strasbourg, en 2011, l'organisation d'un scrutin de type référendum local pour une opération d'une certaine ampleur, à savoir l'extension de la « zone 30 » de limitation de la vitesse de circulation automobile au-delà de l'hyper-centre, a montré le risque qui est alors pris par les élus : le projet de la municipalité PS-Verts n'a pas recueilli une majorité des suffrages exprimés ; on peut penser que se sont d'abord mobilisés les habitants et usagers réticents au projet.

dans les mains des citoyens, pouvoir délégué aux citoyens, partenariat dans une relation asymétrique ; puis trois degrés d'un semblant de participation : processus d'apaisement, processus de consultation, processus d'information ; enfin, deux degrés de non-participation : thérapie et manipulation. Cette typologie est bien sûr discutable : pensée dans le cadre des États-Unis, elle n'est pas universelle. Dans le cas français, Loïc Blondiaux met en avant quatre niveaux d'implication citoyenne par rapport aux dispositifs participatifs élaborés par les pouvoirs publics, qui vont de l'information, puis de la consultation (en aval des projets, une fois que les choix sont déjà posés) à la concertation (plus en amont, avec davantage d'influence possible) et à la co-décision (notion de responsabilité partagée) (2008, p. 53). Malgré leurs limites, outre de pointer les difficultés d'une « démocratie octroyée », ces modélisations soulignent le fait que la participation associative et citoyenne, dans sa diversité, questionne les rapports (eux-mêmes pluriels) entre espace public et espace politique et, à travers cette spatialité, entre démocratie représentative et démocratie participative.

Schématiquement, on retiendra que la démocratie participative peut renvoyer selon les cas à une simple information, afin de mettre en valeur l'action municipale ou intercommunale, ou à une démarche citoyenne plus réelle, ce qui pose la question d'une redistribution (relative) du pouvoir au profit des habitants, au-delà de la seule « publicisation du débat » au sens de Jürgen Habermas (1986). Ceci étant, les transactions sociales ne supposent pas nécessairement une telle redistribution, car elles se comprennent par rapport au dispositif démocratique dans son ensemble (et non forcément dans le cadre d'un jeu à somme nulle) : il peut y avoir un élargissement de la transaction en termes de compétences d'usage à l'endroit des habitants – donc une transaction tripolaire – où l'illusion de l'élus qui décide seul est toujours maintenue, c'est-à-dire que la transaction demeure tacite et implicite, voire pour certains groupes (parmi les associatifs, par exemple) collusive entre secteurs.

5. Un enjeu d'importance des démarches participatives se situe alors entre dispositifs octroyés et parole revendiquée. Pour les élus, les techniques participatives s'apparentent à des modes de prévention de conflits et de résistances des habitants, au risque du désintérêt de ces derniers si les décideurs formatent la concertation, ramenée à une information. « On ne saurait intéresser les hommes qui ont peu de pouvoir ou qui ne voient pas les pouvoirs qu'ils pourraient acquérir » (Ledrut, 1989) : c'est tout aussi vrai dans le cas de comités consultatifs fonctionnant en vase clos. À l'inverse, si on part d'une mobilisation citoyenne constituée pour faire aboutir des doléances et désireuse de s'exprimer à ce titre, la participation, revendiquée, est susceptible de faire émerger un débat public (Blanc *et al.*, 1994, p. 269-270). Mais les élus peuvent y être réticents, quand bien même « l'information circulera d'autant mieux que les partenaires du drame urbain seront plus différents dans leurs rôles, mieux groupés et plus antagonistes » (Ledrut, 1989). Les effets potentiels de la participation en termes de démocratisation de la gestion publique sont souvent contrés par des résistances de la part de élites (Tilly, 2007).

Dès lors, un processus d'institutionnalisation des modes de participation citoyenne se manifeste par le truchement de scènes intermédiaires. S'inscrivant dans le succès du « débat public » en France (Revel *et al.*, 2007), les « ateliers de co-production », « conférences de citoyens » et autres dispositifs¹ ont surtout été étudiés au titre de l'arrivée de nouveaux acteurs sur la scène démocratique (Boy, Donnet Kamel et Roqueplo, 2000), et sa signification en termes de démocratie participative (Blondiaux, 2005). Mais, dans les effets produits, un « trouble de légitimité » potentiel – pour les participants comme pour les commanditaires – et sa gestion pratique peuvent aussi être interrogés (Barbier, Bedu et Buclet, 2009).

¹ Les formules sont nombreuses : réunions de consultation publique, référendums locaux, conseils de quartiers, budgets participatifs, assemblées ou jurys de citoyens, etc. : Gastil et Levine, 2005.

Ces réunions – plus ou moins sophistiquées et ouvertes à un public large ou sélectionné – s’interprètent comme un cadre intermédiaire de transactions. Elles sont conçues selon un double objectif, qui consiste à mobiliser les habitants¹ et à produire une reconnaissance des décideurs. Un échange s’y opère, de l’ordre du discursif, mais à visée performative. Il s’articule autour de deux énoncés : d’un côté, les citoyens et habitants peuvent apporter quelque chose à la décision publique locale, qui les concerne au premier titre ; de l’autre, collectivement, la présence du public à la réunion permet d’invoquer un succès du dispositif participatif par la mobilisation, mise en relation à un soutien aux opérations envisagées, en cours ou déjà menées. À ce titre, les dispositifs participatifs ont un effet de démonstration (et de réassurance) pour les pouvoirs locaux comme pour les habitants. Dès lors, cette scène transactionnelle se lit moins comme une conciliation entre des intérêts divergents que comme un échange où se joue une formulation renouvelée de principes jusque-là fréquemment opposés (entre innovation technique et ressenti social, etc.), c’est-à-dire l’établissement de règles non tant généralistes que spécifiques, dans un espace intermédiaire (Hamman, 2009, vol. 2, 3^e partie).

Mises en scène, données à voir, les réunions participatives peuvent aussi constituer des cadres où la tension s’exprime et la parole devient contestée, sachant que des citoyens et des associatifs critiques s’y rendent précisément pour avancer publiquement un contre-énoncé². La proximité des uns et des autres favorise également un registre personnalisé. De plus, suivant un modèle de la double contrainte (Watzlawick, 1972), il n’est pas rare que les habitants soient conviés pour s’exprimer, mais qu’un discours critique ne soit guère apprécié et la parole retirée – tout en sachant que des opposants peuvent aussi jouer sur un tel « coup d’éclat » public. Les trois registres du nombre, de l’expertise et du scandale (Offerlé, 1998) sont conjugués en pratique, lors de ces moments d’exposition des divergences.

6. La réalité des transactions se complique d’autant, et des responsables associatifs se plaignent du peu de cas qui leur est porté par les édiles. « Participation fonctionnalisée ou ouverture démocratique ? », ainsi peut se résumer la dialectique correspondant à la place des associations dans l’action publique locale (de Maillard, 2002). En effet, d’autres associations s’accommodent fort bien des dispositifs de participation mis en place par les collectivités : elles obtiennent des financements publics en échange d’une intervention, « au risque de la récupération » (Bonnier, 1972). Par ailleurs, s’agissant de peser sur la décision, l’émergence, dans le secteur associatif, de figures « professionnelles » de la participation (Nonjon, 2005) mérite d’être relevée, entre militance et expertise, c’est-à-dire entre deux pôles « classiques » des transactions tripolaires. Même des associatifs militants ou alternatifs développent des compétences techniques : s’il s’agit de participer pour changer les politiques menées, encore faut-il exprimer un avis ou une contre-expertise valablement fondés. C’est du reste ce déséquilibre, doublé sur le plan politique, qui explique que, selon les contextes, les acteurs militants des mouvements sociaux prennent parfois leurs distances par rapport aux dispositifs délibératifs, plutôt que d’y voir une ouverture de la scène démocratique (Young, 2001).

De façon générale, les processus participatifs constituent un enjeu de légitimation pour les différents acteurs, aussi bien les associatifs que les décideurs. Il en va du bien-fondé des premiers à prendre position en tant que collectif sur la scène publique, pour prétendre peser, et simultanément de la crédibilité des seconds pour asseoir les projets menés (suivant le registre

¹ Sachant qu’il est difficile de produire une « communauté débattante », si tant est que ce soit l’objectif (Bouvier, 2007).

² C’est-à-dire exprimer en cette circonstance d’espèce une contre-expertise alternative inscrite dans la durée, et se détachant des expertises d’usages pouvant être recueillies dans des cadres plus normés, comme les conférences citoyennes. Cet engagement consiste à maintenir des éléments contre-démocratiques, au sens de Pierre Rosanvallon (2006).

« les citoyens ont pu s'exprimer »). C'est sur la constitution et la reconnaissance de tels principes de légitimation que se jouent aussi les transactions sociales entre ces acteurs, et les ressources mobilisables par chacun. Sur ce plan, le « nombre » autorise à parler « au nom de »¹, en liaison avec l'expertise que mettent par ailleurs en avant les intervenants.

7. Qui plus est, le répertoire de la participation citoyenne prétend dépasser les seuls groupes organisés, comme les associations, pour s'adresser aussi au citoyen en tant qu'individu. Or, le « citoyen » a plusieurs casquettes, au titre desquelles il est amené à s'exprimer (Hamman et Blanc, 2009, 4^e partie) : en particulier, à proximité d'un aménagement urbain, il est d'abord riverain ; à une échelle plus large, il est aussi usager potentiel de services produits par la collectivité (transports en commun, équipements publics).

Dans ce contexte d'éclatement des rôles et des principes de légitimité associés, l'appel à une fraction ou une autre correspond à des transactions multipolaires particulièrement instables. D'après la plupart des élus et des techniciens, les usagers seraient souvent absents de scènes participatives « confisquées » par les groupes les plus mobilisés. En même temps, cette affirmation correspond, de la part des décideurs, à un argumentaire de justification d'une politique locale, par une montée en généralité, dans le cadre d'échanges transactionnels. On met en balance, par exemple, relativement à la réalisation d'une liaison de tramway, quelques mécontents de voir la ligne située à proximité directe de leur domicile, par rapport à une amélioration générale du service rendu à la population d'une agglomération (Hamman, Blanc et Frank, 2011).

Les transactions sociales apparaissent comme une voie de dépassement possible de ces dualismes divergents de la démocratie locale, entre les répertoires technique et social, ou encore l'« aménagement » et le « ménagement »². Elles supposent l'émergence d'acteurs et de lieux « tiers », par qui et où des transpositions entre les univers en présence peuvent déboucher sur des hybridations³. Ces produits transactionnels correspondent à un compromis qui ne renseigne pas en soi sur le niveau de consensus à partir d'injonctions contradictoires, d'intérêts et de valeurs, mais que l'on peut situer dans un univers de référence commun, qui permet justement aux oppositions de s'exprimer, et donc d'aboutir à des échanges (voire des régulations) davantage stabilisés. La dimension processuelle des séquences transactionnelles débouche sur la construction d'un « ordre négocié » :

« "Ordre" suppose la prise en compte des exigences de l'interdépendance, "négocié" suppose que cette prise en compte se fait dans l'interaction. Sous le poids des enjeux communs qui pèsent sur l'un et l'autre, naît une réciprocité dans l'interaction qui permet une modification de la perception du problème et induit une évolution des prétentions de l'un sur l'autre » (Remy, 1998, p. 38).

3. Participation citoyenne et développement durable urbain

Le répertoire de la démocratie locale est aujourd'hui d'autant plus mis en avant par les collectivités qu'il rejoint un autre registre à succès : celui du développement durable (DD), et

¹ Sandrine Rui et Agnès Villechaise-Dupont (2005) analysent comment les associations locales utilisent l'espace public institutionnalisé à Bordeaux ; sans modifier leurs répertoires d'action traditionnels, mais en articulant participation et action collective, elles trouvent un entre-deux « propre à régénérer la démocratie locale ».

² « L'idée de ménagement s'est d'abord construite au contact des aménageurs, en réaction au caractère souvent autocratique et peu démocratique de leurs méthodes. [...] Tendue vers l'action, souvent en position d'urgence, l'aménageur a tendance à agir par procuration, à se substituer aux groupes sociaux pour lesquels il travaille. Ménager au contraire est faire le plus grand cas du sujet-objet, de celui pour lequel on aménage » (Marié, 1989, p. 199).

³ L'interaction n'aboutit pas nécessairement à un compromis : il peut y avoir échec du processus, décision sans échange de concessions ou émergence de nouvelles options transformant radicalement les positions de chacun (Thuderoz, 2010, p. 135).

plus particulièrement de la « ville durable », dont les décideurs se réclament comme gage de légitimité et d'action « responsable » (Hamman et Blanc, 2009 ; Hamman, Blanc et Frank, 2011). Or, le DD se définit à la rencontre de trois sphères – l'économique, le social et l'environnemental (Zaccai, 2002) –, entre lesquelles l'apprentissage de la démocratie représente justement un ciment, à travers les invites à la participation citoyenne¹.

1. Si la démocratie locale et la participation se veulent synonymes de gouverne en transparence, il ne faut pas s'y tromper : l'ambiguïté est parfois requise pour que s'établissent des compromis de coexistence (Remy *et al.*, 1978). Dans les projets de DD urbain, le consensus recherché n'est pas forcément « réel » mais « supposé », en référence aux thèses de Niklas Luhmann (1985). Pour ce dernier, la vie sociale est une structure d'attentes : les attentes de chacun vis-à-vis des autres, mais aussi la capacité à deviner les attentes de l'autre, ce qui peut être désigné comme des « attentes d'attentes », c'est-à-dire répondre à ce qui serait une attente latente. Thomas Schelling (1986) a, de façon assez proche, parlé de la décision interdépendante : on ne cherche pas seulement à deviner le comportement de l'autre, mais « à deviner ce que l'autre devinera lui-même de ce que l'on est soi-même en train de deviner ». En cela, il y a une transaction avec autrui et avec soi, qui fait écho aux propositions de Claude Dubar (2001) sur la « double transaction identitaire », en mettant au centre la capacité d'anticipation des acteurs et en complexifiant leur dialogue intime.

En DD, ceci s'incarne dans la mise en correspondance entre un consensus sur des principes globaux (la protection de la biodiversité, la lutte contre le réchauffement climatique, le commerce équitable...) et la réalisation d'actions concrètes (le tri sélectif, la mobilité sans l'automobile...), localement, avec un travail de mobilisation des acteurs, qui passe notamment par la participation. Cette dernière peut être analysée dans l'objectif de favoriser l'acceptation technique et sociale du DD, c'est-à-dire un enjeu de communication locale pour « faire passer le message », car le processus de légitimation de l'action publique « durable » s'établit dans un rapport dialectique qui permet la construction-même du problème et non simplement sa justification *a posteriori*².

Considérer avec N. Luhmann que le consensus est supposé, et donc que le dissensus est toujours latent – non seulement dans les failles du consensus, mais aussi dans toutes les situations où celui-ci n'est pas expressément sollicité (les « attentes d'attentes ») –, permet de saisir que les transactions sociales en DD urbain sont contraintes par des processus de prise de conscience progressive et des formalisations toujours relatives qui amènent à définir des espaces d'accord et des lieux d'identification. Les politiques de DD urbain sont limitées par le niveau d'adhésion des habitants, qui n'intègrent pas forcément les motifs de certaines opérations, soit pour s'impliquer eux-mêmes, soit par rapport à l'image qu'ils ont de l'action municipale. Les tontes de pelouse en ville sont caractéristiques : la perception du « bon » entretien des espaces publics ne va pas toujours de pair avec la vision « durable », et il en est de même des espaces de protection de la biodiversité que d'aucuns verront comme des friches urbaines (Hamman et Blanc, 2009).

2. On comprend ainsi toute une « pédagogie » du DD urbain, où la logique des attentes d'attentes débouche sur une double figure intériorisée (et pourtant *a priori* contradictoire) du citoyen : ce dernier est vu parfois comme « acteur » et parfois comme « consommateur », c'est-à-dire supposant à ce deuxième titre d'être « éduqué » pour mieux satisfaire aux

¹ « Tout individu ou groupe qui veut réaliser un projet heurte inéluctablement les intérêts d'autres individus ou groupes et il est contraint d'entrer dans des transactions avec eux pour trouver des compromis de coexistence acceptables de part et d'autre. C'est dans cette attention aux besoins de l'autre que se fait l'apprentissage de la citoyenneté » (Blanc *et al.*, 1994, p. 14).

² Ce rapport dialectique s'affilie au concept de justification développé par Boltanski et Thévenot (1991).

principes du DD. Le médium de l'enfant, qui est aussi une métaphore communicationnelle, n'est d'ailleurs pas rare ni dans les discours ni dans les initiatives de sensibilisation engagées (Hamman, Blanc et Frank, 2011, concernant les projets de tramways urbains).

Finalement, que des formes de coopération émergent autour du DD urbain ne signifie pas un nivellement des rapports de pouvoir entre acteurs. Les élus et les techniciens demeurent d'un poids premier au sein des « coalitions de planification urbaine » (Dormois, 2006, p. 863), où la participation conserve une dimension coercitive. Dans la réalité de leur fonctionnement, ces espaces intermédiaires s'apparentent à des forums qui, pour être hybrides, restent restreints à certains acteurs davantage que d'autres¹. En particulier, une articulation se dégage entre un travail « pédagogique » de portage du DD (incarné notamment par des appels aux « bonnes pratiques » : Devisme, Dumont et Roy, 2007) et une participation souvent « verrouillée », où ce sont en fait les mêmes visées et les mêmes moyens qui apparaissent à l'analyse, *via* des transactions tacites et multipolaires. On retrouve ainsi *in concreto* un argument de Michael Walzer (2004, p. 97), pour lequel la démocratie participative ne remplace pas la diversité des processus de négociation et de transaction qui alimentent l'action publique locale au jour le jour, car l'égalité postulée entre les participants aux dispositifs de délibération demeure largement théorique si on la rapporte à la quotidienneté des pratiques politiques.

Bibliographie

- ANQUETIN Virginie, « Production des politiques publiques et mobilisation électorale », Faure Alain et Négrier Emmanuel (dir.), *Les politiques publiques à l'épreuve de l'action locale. Critiques de la territorialisation*, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 183-189.
- ARNSTEIN Sherry, « A ladder of citizen participation », *Journal of the American Institute of Planners*, 35 (4), 1969, p. 216-224.
- BARBIER Rémi, BEDU Clémence, BUCLET Nicolas, « Portée et limites du dispositif "jury citoyen". Réflexions à partir du cas de Saint Brieuc », *Politix*, 86, 2009, p. 189-207.
- BLANC Maurice (dir.), *Pour une sociologie de la transaction sociale*, Paris, L'Harmattan, 1992.
- , « Conflits et transactions sociales : la démocratie participative n'est pas un long fleuve tranquille », *Sciences de la société*, 69, 2006, p. 25-37.
- , « Gouvernance », Stébé Jean-Marc et Marchal Hervé (dir.), *Traité sur la ville*, Paris, PUF, 2009, p. 207-257.
- BLANC Maurice, MORMONT Marc, REMY Jean, STORRIE Tom (dir.), *Vie quotidienne et démocratie. Pour une sociologie de la transaction sociale (suite)*, Paris, L'Harmattan, 1994.
- BLONDIAUX Loïc, « L'idée de démocratie participative : enjeux, impensés et questions récurrentes », Bacqué Marie-Hélène, Rey Henri et Sintomer Yves (dir.), *Gestion de proximité et démocratie participative*, Paris, La Découverte, 2005, p. 119-138.
- , *Le nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative*, Paris, Seuil, 2008.
- BOLTANSKI Luc, THEVENOT Laurent, *De la justification*, Paris, Gallimard, 1991.
- BONNIER François, « Les pratiques des associations de quartier et le "processus de récupération" », *Espaces et sociétés*, 6-7, 1972.
- BOUCHARD Gérard, TAYLOR Charles (dir.), *Fonder l'avenir. Le temps de la conciliation*, Québec, Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux

¹ Si la notion de forum hybride est couramment associée à celle d'assemblée publique hétérogène et ouverte, le texte précurseur de Michel Callon et Arie Rip (1992) décrit un espace d'intégration des diverses contraintes existantes dans une dynamique de co-production des savoirs et des normes.

- différences culturelles, Rapport pour le Gouvernement du Québec, 2008 : www.accommodements.qc.ca
- BOUVIER Alban, « Démocratie délibérative, démocratie débattante, démocratie participative », *Revue européenne de sciences sociales*, XLV (136), 2007, p. 5-34.
- BOY Daniel, DONNET KAMEL Dominique, ROQUEPLO Philippe, « Un exemple de démocratie participative. La conférence de citoyens sur les organismes génétiquement modifiés », *Revue française de science politique*, 50 (4-5), 2000, p. 779-809.
- BUÉ Nicolas, « Transiger avec la transaction ? », Hamman Philippe et Causer Jean-Yves (dir.), *Ville, environnement et transactions démocratiques*, Bruxelles, PIE - Peter Lang, 2011, p. 49-72.
- CALLON Michel, RIP Arie, « Humains, non-humains : morale d'une coexistence », They Jacques et Kalaora Bernard (dir.), *La Terre outragée. Les experts sont formels*, Paris, Autrement, série « Science en société », 1, 1992, p. 140-156.
- CASTELLS Manuel, *La question urbaine*, Paris, Maspero, 1972.
- DE MAILLARD Jacques, « Les associations dans l'action publique locale : participation fonctionnalisée ou ouverture démocratique ? », *Lien social et politiques*, 48, 2002, p. 53-65.
- DE MUNCK Jean, « Normes et procédures : les coordonnées d'un débat », De Munck Jean et Verhoeven Marie, *Les mutations du rapport à la norme. Un changement dans la modernité ?*, Bruxelles, De Boeck, 1997.
- , « Les métamorphoses de l'autorité », Garapon Antoine et Perdriolle Sylvie (dir.), *Quelle autorité ?*, Paris, Hachette, 2003, p. 25-50 (2^e éd.).
- DENTE Bruno et al., *Metropoli per progetti : attori e processi di trasformazione urban a Firenze, Torino, Milano*, Bologne, Il Mulino, 1990.
- DEVISME Laurent, DUMONT Marc, ROY Élise, « Le jeu des "bonnes pratiques" dans les opérations urbaines, entre normes et fabrique locale », *Espaces et sociétés*, 131, 2007, p. 15-31.
- DOBRY Michel, *Sociologie des crises politiques. La dynamique des mobilisations multisectorielles*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009 (1^{re} éd., 1986).
- DORMOIS Rémi, « Structurer une capacité politique à l'échelle urbaine. Les dynamiques de planification à Nantes et à Rennes (1977-2001) », *Revue française de science politique*, 56 (5), 2006, p. 837-867.
- DUBAR Claude, *La crise des identités. L'interprétation d'une mutation*, Paris, PUF, 2001 (4^e éd., 2010).
- FAURE Alain, MULLER Pierre, « Objet classique, équations nouvelles », Faure Alain, Leresche Jean-Philippe, Muller Pierre et Nahrath Stéphane (dir.), *Action publique et changements d'échelles : les nouvelles focales du politique*, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 9-19.
- FAURE Alain, NEGRIER Emmanuel (dir.), *Les politiques publiques à l'épreuve de l'action locale. Critiques de la territorialisation*, Paris, L'Harmattan, 2007.
- FONTAINE Joseph, HASSENTEUFEL Patrick (dir.), *To Change or not to Change ? Les changements de l'action publique à l'épreuve du terrain*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2002.
- FRANCO Bernard, *La Ville incertaine. Politique urbaine et sujet personnel*, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, 2003.
- GARRAUD Philippe, « Politiques nationales : élaboration de l'agenda », *L'Année sociologique*, 40, 1990, p. 17-41.
- GASTIL John, LEVINE Peter (dir.), *The Deliberative Democracy Handbook*, San Francisco, John Wiley & Sons, 2005.

- GAUDIN Jean-Pierre, *Gouverner par contrat. L'action publique en question*, Paris, Presses de Sciences Po, 1999.
- GAXIE Daniel, *Luttes d'institutions. Enjeux et contradictions de l'administration territoriale*, Paris, L'Harmattan, 1997.
- GREMION Pierre, *Le pouvoir périphérique*, Paris, Seuil, 1976.
- HABERMAS Jürgen, *L'espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot, 1986 (trad. fr., original 1963).
- HAMEL Pierre, « La participation citoyenne à l'épreuve de la gouvernance et du débat public », Hamman Philippe et Causer Jean-Yves (dir.), *Ville, environnement et transactions démocratiques*, Bruxelles, PIE - Peter Lang, 2011, p. 167-179.
- HAMMAN Philippe, *Éléments pour une sociologie des espaces-frontières*, dossier d'Habilitation à diriger des recherches en sociologie, Université de Metz, 2009, 3 vol.
- HAMMAN Philippe, BLANC Christine, *Sociologie du développement durable urbain. Projets et stratégies métropolitaines françaises*, Bruxelles, PIE - Peter Lang, 2009.
- HAMMAN Philippe, BLANC Christine, FRANK Cécile, *La négociation dans les projets urbains de tramway. Éléments pour une sociologie de la ville durable*, Bruxelles, PIE - Peter Lang, 2011.
- HARDING Alan, « Gouvernance locale et réaménagement urbain : pour un programme d'analyse comparative », Biarez Sylvie et Nevers Jean-Yves (dir.), *Gouvernement local et politiques urbaines*, Grenoble, CERAT, 1993.
- HEINELT Hubert, MAYER Margit (dir.), *Politik in europäischen Städten*, Berlin, Birkhäuser, 1992.
- JONES Charles O., *An Introduction to the Study of Public Policy*, Belmont, Duxbury Press, 1970.
- JOUBE Bernard, LEFEVRE Christian (dir.), *Métropoles ingouvernables*, Montréal, Elsevier, 2002.
- KOOIMAN Jan (dir.), *Modern Governance*, Londres, Sage, 1993.
- LASCOUMES Pierre, LE GALES Patrick (dir.), *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Sciences Po, 2005.
- LECA Jean, « La gouvernance de la France sous la Cinquième République », d'Arcy François, Rouban Luc, *De la Cinquième République à l'Europe*, Paris, Presses de Sciences Po, 1996, p. 329-366.
- LEDROUT Raymond, *L'Espace en question ou le nouveau monde urbain*, Paris, Anthropos, 1976.
- , « Les communications sociales urbaines : l'information du citoyen », *Espaces et sociétés*, 57-58, 1989, p. 23-45 (texte original publié en 1968).
- LE GALES Patrick, « Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine », *Revue française de science politique*, 45 (1), 1995, p. 57-95.
- , *Le retour des villes européennes. Sociétés urbaines, mondialisation, gouvernement et gouvernance*, Paris, Presses de Sciences Po, 2003.
- LE SAOUT Rémi (dir.), *L'intercommunalité. Logiques nationales et enjeux locaux*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1997.
- LORRAIN Dominique, STOKER Gerry (dir.), *Les privatisations urbaines en Europe*, Paris, La Découverte, 1995.
- LUHMANN Niklas, *A Sociological Theory of Law*, London, Routledge and Kegan Paul, 1985.
- MARIÉ Michel, *Les Terres et les Mots*, Paris, Klincksieck, 1989.
- MARKS Gary, « An Actor-Centred Approach to Multi-Level Governance », *Regional and Federal Studies*, 6 (2), 1996, p. 20-36.
- MERMET Laurent, « La "concertation" : un terme flottant pour un domaine mouvant ? », *Négociations*, 5, 2006, p. 75-79.

- MOUFFE Chantal, « La politique et la dynamique des passions », *Politique et Sociétés*, 22 (3), 2003, p. 143-154.
- MULLER Pierre, *Les politiques publiques*, Paris, PUF, 2003 (1^{re} éd., 1994).
- MULLER Pierre, SUREL Yves, *L'analyse des politiques publiques*, Paris, Montchrestien, 1999.
- MUTZ Diana C., « Is Deliberative Theory a Falsifiable Theory? », *Annual Review of Political Science*, 11, 2008, p. 521-538.
- NEVEU Catherine, « Habitant et citoyen. Citoyenneté et territoire dans les quartiers de Roubaix », Bonnemaïson Joël *et al.* (dir.), *Les territoires de l'identité*, t. 1 : *Le territoire, lien ou frontière ?*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 191-203.
- NONJON Magali, « Professionnels de la participation : savoir gérer son image militante », *Politix*, 70, 2005, p. 89-112.
- OFFERLE Michel, *Sociologie des groupes d'intérêt*, Paris, Montchrestien, 1998 (1^{re} éd., 1994).
- PRETECEILLE Edmond, « Inégalités urbaines, gouvernance, domination ? », Balme Richard *et al.* (dir.), *Politiques locales et transformations de l'action publique en Europe*, Grenoble, CERAT, 1998, p. 175-184.
- REMY Jean, « La transaction sociale. Forme de sociabilité et posture méthodologique », Freynet Marie-France, Blanc Maurice, Pineau Gaston (dir.), *Les transactions aux frontières du social*, Lyon, Chronique sociale, 1998, p. 20-42.
- REMY Jean *et al.*, *Produire ou reproduire ?*, Bruxelles, Éditions Vie ouvrière, 1978.
- REVEL Martine *et al.* (dir.), *Le débat public : une expérience française de démocratie participative*, Paris, La Découverte, coll. Recherches, 2007.
- ROSANVALLON Pierre, *La contre-démocratie. La politique à l'âge de la défiance*, Paris, Seuil, 2006.
- , *La légitimité démocratique. Impartialité, réflexivité, proximité*, Paris, Seuil, 2008.
- RUI Sandrine, VILLECHAISE-DUPONT Agnès, « Les associations face à la participation institutionnalisée : les ressorts d'une adhésion distanciée », *Espaces et sociétés*, 123, 2005, p. 21-36.
- RYFE David Michael, « Does Deliberative Democracy Work? », *Annual Review of Political Science*, 8, 2005, p. 49-71.
- SCHELLING Thomas, *Stratégie du conflit*, Paris, PUF, 1986 (trad. fr., original 1960).
- SCHUMPETER Joseph, *Capitalisme, socialisme et démocratie*, Paris, Payot, 1951 (1^{re} éd., 1942).
- SCIENCES DE LA SOCIÉTÉ, dossier « Démocratie participative en Europe », 69, 2006.
- SIMMEL Georg, *Sociologie et épistémologie*, Paris, PUF, 1981 (1^{re} éd., 1917).
- SINTOMER Yves, *Le pouvoir au peuple. Jurys de citoyens, tirage au sort et démocratie participative*, Paris, La Découverte, 2007.
- SMITH David M., BLANC Maurice, « Participation and grass-roots democracy », *Environment and Planning D : Society and Space*, 15 (2), 1997, p. 281-303.
- TALBOT Damien, « La gouvernance locale, une forme de développement local et durable ? Une illustration par les pays », *Développement Durable et Territoires*, 29 avril 2006.
- THUDEROZ Christian, *Négociations. Essai de sociologie du lien social*, Paris, PUF, 2000.
- , *Qu'est-ce que négocier ? Sociologie du compromis et de l'action réciproque*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010.
- TILLY Charles, *Democracy*, Cambridge, Cambridge University Press, 2007.
- WALZER Michael, *Politics and Passion. Toward a More Egalitarian Liberalism*, New Haven, Yale University Press, 2004.
- WATZLAWICK Paul (dir.), *Une logique de la communication*, Paris, Seuil, 1972 (trad. fr.).
- YOUNG Iris Marion, « Activist Challenges to Deliberative Democracy », *Political Theory*, 29 (5), 2001, p. 670-690.
- ZACCAÏ Edwin, *Le développement durable : dynamique et constitution d'un projet*, Bruxelles, PIE - Peter Lang, 2002.